

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 06 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 31 OCTOBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointe - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (jusqu'à 18 h 50) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Laure FAUDEMÉR (arrivée à 19 h, présente à partir de la délibération n°3) - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS quitte la séance à 18 h 50 (avant le vote de la délibération n°1) - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h)
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE
- M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETARE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : CONCOURS DE DECORATION DE SAPINS DE NOEL DANS LES QUARTIERS

La ville de Dax souhaite poursuivre son accompagnement des amicales et associations de quartiers qui rencontrent des difficultés à mobiliser le public autour des actions qu'elles entreprennent, notamment lors des fêtes de quartier.

A ce titre et dans le but de les aider à mobiliser les habitants, une nouvelle collaboration entre le service Manifestations/Salles Municipales et les amicales sera remise en place autour de l'animation « Mon beau sapin, roi des quartiers » le samedi 8 décembre 2018.

La ville de Dax offrira et plantera préalablement un grand sapin vert ou peint en blanc dans chaque quartier, qui sera décoré par les habitants et bénévoles des associations. Cette opération sera poursuivie par un après-midi ludique et festif proposé et organisé par chaque amicale.

Un concours de décoration des sapins visant à enrichir et à donner un attrait supplémentaire à cette initiative sera reconduit par la ville de Dax. Le thème proposé pour cette édition est « mon sapin écolo ».

Un jury constitué d'élus, membres de la commission « Vie associative, sport, proximité » et, à part égale, de représentants des associations et structures impliquées dans l'opération « DAX FÊTE NOËL » sera chargé d'apprécier l'originalité et la qualité des décorations et d'établir un classement entre tous les participants en lice pour ce concours.

Un règlement du concours prévoyant les modalités d'organisation a été rédigé. Il a pour objet d'inciter les habitants et les bénévoles à participer activement à la décoration du sapin dédié à chaque quartier et à prendre part à cette action collective qui doit contribuer à l'embellissement de l'espace public mais qui vise surtout à renforcer le lien social sur les différents territoires de la cité thermale.

En fonction des critères et du classement, des prix collectifs seront attribués et viendront symboliquement remercier et encourager les amicales lauréates. Ces prix seront accordés sous forme de bons d'achat.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2018, article 6714.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le règlement du concours de décoration des sapins de Noël positionnés dans les quartiers,

APPROUVE les montants et la nature des dépenses,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181106-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 07 Novembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».